



Direction des Finances

## BUDGET PRIMITIF 2021

### PRESENTATION SYNTHETIQUE DES INFORMATIONS FINANCIERES ET FISCALES

La construction du budget 2021 s'est réalisée en continuant d'appliquer les principes qui ont permis, malgré la baisse des dotations de l'Etat, de redresser progressivement la situation financière de la ville :

- Le maintien de la qualité des services en maîtrisant les dépenses de fonctionnement,
- Le dégagement d'épargnes ou d'autofinancement pour maintenir des efforts d'équipement à endettement constant,
- La non augmentation du taux des taxes des ménages,
- Le transfert de compétence de l'eau et l'assainissement à l'agglomération de Chaumont dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage
- L'application de la nouvelle norme comptable M57
- La réforme de la taxe d'habitation

#### I - la fiscalité :

La réforme de la taxe d'habitation entraîne la disparition du produit de celle-ci pour notre commune. Elle est remplacée, à l'euro près, par une « redescende » du taux du foncier bâti du conseil départemental.

Ainsi, le vote des taux de la fiscalité de la ville pour 2021 ne concerne plus que :

- La taxe sur le foncier bâti
- La taxe sur le foncier non bâti

Cette réforme est sans impact sur les redevables sur une base constante (hors revalorisation forfaitaire et physique).

Pour l'année 2021, les taux votés sont les suivants :

- **54.48% pour la taxe sur le foncier bâti (taux commune 2020 + taux département 2020)**
- **43.21% pour la taxe sur le foncier non bâti (reconduction du taux de 2020)**

L'état 1259COM fixant les bases prévisionnelles des taxes et les compensations fiscales n'a pas encore été notifié à la ville.

Le produit fiscal 2021 est estimé à : 13 950 000 euros

la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

La ville de Chaumont n'assume plus la compétence ordures ménagères compte tenu de son transfert à l'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette compétence est gérée à titre transitoire par l'agglomération impliquant :

- La prise en charge totale des dépenses par l'agglomération,
- La perception directe par l'agglomération des redevances sur le territoire de l'ex CCBBVF,
- La perception des redevances ou taxes par les autres communes de l'agglomération
- Le reversement par ces mêmes communes du produit à l'agglomération

L'agglomération, par délibération n°2020/217 en date du 02/12/2020, sollicite une contribution pour la ville de Chaumont à hauteur de 2 106 720 euros.

L'état 1259TEOM de 2021 fixant la base prévisionnelle ne nous est pas encore parvenu au moment du vote du budget.

Le taux de TEOM a été maintenu à 8.65%.

## II le budget principal :

Le budget s'équilibre à **57 517 039,58 euros** se décomposant en :

- 22 666 312,13 euros d'investissement,
- 34 850 727,45 euros de fonctionnement.

*A - la section de fonctionnement*

Les recettes de fonctionnement:

Chapitre	Budget primitif 2021 M57	Restes à réaliser	vote du conseil municipal
<b>RECETTES</b>			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	3 327 531,45		3 327 531,45
013 - Atténuation de charges			-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 310 000,00		1 310 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 920 510,00		2 920 510,00
73 - Impôts et taxes	394 621,00		394 621,00
731 - impôts directs	17 079 420,00		17 079 420,00
74 - Dotations, subventions et participations	9 641 315,00		9 641 315,00
75 - Autres produits de gestion courante	151 330,00		151 330,00
76 - Produits financiers	26 000,00		26 000,00
77 - Produits exceptionnels	-		-
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>34 850 727,45</b>	-	<b>34 850 727,45</b>

Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Budget primitif 2021 M57	Restes à réaliser	vote du conseil municipal
<b>DEPENSES</b>			
002 - Résultat de fonctionnement reporté			-
011 - Charges à caractère général	6 107 824,45		6 107 824,45
012 - Charges de personnel et frais assimilés	14 010 100,00		14 010 100,00
014 - Atténuation de produits	3 676 720,00		3 676 720,00
022 - Dépenses imprévues	-		-
023 - Virement à la section d'investissement	1 500 000,00		1 500 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 500 000,00		3 500 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 292 583,00		5 292 583,00
66 - Charges financières	733 500,00		733 500,00
67 - Charges exceptionnelles	30 000,00		30 000,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>34 850 727,45</b>	-	<b>34 850 727,45</b>

*B - la section d'investissement :*

L'année 2021 est consacrée :

L'année 2021 est consacrée :

- A La poursuite des plans pluriannuels (MLA performance énergétique, PPI voirie, PPI écoles, travaux de couverture...)
- Les travaux d'accessibilité et RFID pour les silos

- A la poursuite des travaux et études relatifs à l'action cœur de ville (aménagement de la place des arts, Michelet, étude urbaniste conseil, mobilier urbain pour sécurisation des manifestations)
- La démolition de l'internat du Haut du Val
- Des travaux de proximité notamment dans les parkings
- L'OPAH-RU
- Le budget participatif

Le besoin d'emprunts nouveaux inscrit est de 3 500k€.

Les principales dépenses et recettes d'équipement sont :

	dépenses y compris reports	recettes y compris reports
1941 - Les silos, maison du livre et de l'affiche	1 693 946,53	768 000,00
1060 - Voirie	2 429 725,12	701 600,00
1301 - Bâtiments socioculturels	709 381,02	187 400,00
1302 - Ecoles	796 777,01	250 000,00
1318 - opérations urbaines	1 635 205,45	795 900,00
1361 - couverture	412 296,59	106 799,00
1257 - Véhicules - matériel - engins	388 356,00	
1197 - Bâtiments administratifs	355 647,37	
1294 - Parkings	500 000,00	
1308 - Gymnases et salles de sports	303 109,41	10 000,00
1283 - équipement des cimetières	244 123,84	

D'autre part, suite au transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement à l'agglomération de Chaumont un crédit de 1 556 139.71 euros est prévu en dépenses et recettes en opération sous mandat.

### **C - Les dépenses et recettes d'ordre :**

Elles sont constituées :

- Amortissement des immobilisations : 2 700 000 euros (désormais l'amortissement des immobilisations est comptabilisé au prorata temporis)
- Amortissement des subventions : 650 000 euros (désormais l'amortissement des subventions est comptabilisé au prorata temporis)
- Des reprises de provisions : 500 000 euros
- Opérations patrimoniales : 1 500 000 euros
- Travaux en régie : 160 000 euros

*C - la dette :*

La dette du budget principal (hors PPP) au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est :

<b>CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2020</b>	<b>35 042 651,03</b>
<b>ANNUITE DE LA DETTE</b>	<b>4 250 178,00</b>
dont remboursement en capital	3 678 000,00
dont remboursement en intérêts	568 500,00

La dette est constituée à 59% en taux fixe et 41% en taux variable.  
Les emprunts constitutifs de la dette sont classés A1 selon la charte Gissler.

**III - les budgets annexes :***C - le budget des résidences sociales*

Il s'équilibre à **284 578,55** euros en dépenses et **311 532,86** euros en recettes se décomposant en :

- 18 900.00 euros en dépenses d'investissement et 45 854.31 euros en recettes d'investissement,
- 265 678.55 euros de fonctionnement.

La section de fonctionnement :

Chapitre	Budget primitif 2021 M57	Restes à réaliser	proposition de vote BP + RAR M57
<b>DEPENSES</b>			
002 - Résultat de fonctionnement reporté			-
011 - Charges à caractère général	128 178,55		128 178,55
012 - Charges de personnel et frais assimilés	130 000,00		130 000,00
014 - Atténuation de produits			-
022 - Dépenses imprévues			-
023 - Virement à la section d'investissement			-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 500,00		3 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	2 500,00		2 500,00
66 - Charges financières			-
67 - Charges exceptionnelles	1 500,00		1 500,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>265 678,55</b>	-	<b>265 678,55</b>
<b>RECETTES</b>			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	128,55		128,55
013 - Atténuation de charges			-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	100,00		100,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	76 000,00		76 000,00
73 - Impôts et taxes			-
74 - Dotations, subventions et participations	38 200,00		38 200,00
75 - Autres produits de gestion courante	151 250,00		151 250,00
76 - Produits financiers			-
77 - Produits exceptionnels			-
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>265 678,55</b>	-	<b>265 678,55</b>

La section d'investissement :

Chapitre	Budget primitif 2021 M57	Restes à réaliser	proposition de vote BP + RAR M57
<b>DEPENSES</b>			
001 - Résultat reporté d'investissement			-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	100,00		100,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 000,00		6 000,00
<b>OPERATIONS</b>			
1352 - Résidences sociales	10 000,00	2 800,00	12 800,00
			-
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>16 100,00</b>	<b>2 800,00</b>	<b>18 900,00</b>
<b>RECETTES</b>			
001 - Résultat reporté d'investissement	36 354,31		36 354,31
021 - Virement de la section de fonctionnement			-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	3 500,00		3 500,00
024 - Produit des cessions			-
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 000,00		6 000,00
27 - Immobilisations financières			-
<b>OPERATIONS</b>			
1352 - Résidences sociales			-
			-
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>45 854,31</b>	-	<b>45 854,31</b>

Il n'y a pas de dette sur ce budget.

***D - le budget du multiplexe cinématographique***

Il s'équilibre à **1 351 385,81** euros en dépenses et **2 687 493,25** euros en recette se décomposant en :

- 801 000,00 euros en dépenses et 2 137 107,44 euros en recette d'investissement,
- 550 385,81 euros en fonctionnement

La section de fonctionnement :

Chapitre	Budget primitif 2021	Restes à réaliser	proposition de vote BP + RAR
<b>DEPENSES</b>			
002 - Résultat de fonctionnement reporté			-
011 - Charges à caractère général	131 385,81		131 385,81
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	393 000,00		393 000,00
65 - Autres charges de gestion courante			-
66 - Charges financières	26 000,00		26 000,00
67 - Charges exceptionnelles			-
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>550 385,81</b>	-	<b>550 385,81</b>
<b>RECETTES</b>			
002 - Résultat de fonctionnement reporté	56 725,81		56 725,81
013 - Atténuation de charges			-
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	355 000,00		355 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	3 660,00		3 660,00
75 - Autres produits de gestion courante	135 000,00		135 000,00
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>550 385,81</b>	-	<b>550 385,81</b>

La section d'investissement :

Chapitre	Budget primitif 2021	Restes à réaliser	proposition de vote BP + RAR
<b>DEPENSES</b>			
001 - Résultat reporté d'investissement			-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	355 000,00		355 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	196 000,00		196 000,00
165 - caution			-
<b>OPERATIONS</b>			
1354 - Multiplexe cinématographique	250 000,00		250 000,00
			-
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>801 000,00</b>	-	<b>801 000,00</b>
<b>RECETTES</b>			
001 - Résultat reporté d'investissement	1 714 107,44		1 714 107,44
021 - Virement de la section de fonctionnement	-		-
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	393 000,00		393 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues			-
16 - Emprunts et dettes assimilées			-
165 - caution		30 000,00	30 000,00
<b>OPERATIONS</b>			
1354 - Multiplexe cinématographique			-
			-
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 107 107,44</b>	<b>30 000,00</b>	<b>2 137 107,44</b>



Le besoin d'emprunt nouveau est nul.

La dette du budget annexe du multiplexe au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est :

<b>CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2020</b>	<b>2 017 638,20</b>
<b>ANNUITE DE LA DETTE</b>	<b>220 000,00</b>
dont remboursement en capital	196 000,00
dont remboursement en intérêts	24 000,00

La dette est constituée à 84% en taux fixe et 16% en taux variable.  
Les emprunts constitutifs de la dette sont classés A1 selon la charte Gissler.